

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : COMMANDE
PUBLIQUE

Sous matière :
MARCHES PUBLICS

OBJET :
RAPPORT
ANNUEL
2022 DE
L'AUTORITE
DELEGANTE
SUR LE
SERVICE
PUBLIC DE
DISTRIBU-
TION DE GAZ

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 04
DÉCEMBRE 2023

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 04
DÉCEMBRE 2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 18 DEC. 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-308
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 11 décembre 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT,
Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno
PERLES, Audrey GAIANI, Gérard MONDRAGON, Adrien
ROUZAUD

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :
Michel RATABOUIL À François DEMANGEOT,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Evelyne GUILHEM,
Delphine SANTINI À Bruno PERLES,
Préscillia GRANIER À Bernard GRIMAUD,

Absents excusés : Karole CAFFIER, Martine LACOMBE, Thierry
ROSSICH, Zohra KUFEL

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 5 décembre 2023, en Mairie de Castelnaudary, afin d'étudier le compte-rendu 2022 présenté par GRDF pour le service concédé de distribution public du gaz. Il précise que la commission a examiné les chiffres clés et conclusions du rapport relatif à la qualité du service public de distribution de gaz pour l'année 2022 avec mise en perspective des années précédentes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport qu'il présente avec les remarques suivantes, formulées par la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

Dans le cadre du possible, il serait intéressant d'avoir la consommation moyenne des clients

T1, T2, T3. Le but étant de déterminer si les baisses (ou hausses de consommations) sont corrélées à la diminution du nombre de clients ou si les clients ont toutefois fait des efforts pour baisser leurs consommations.

Suite aux incidents qui peuvent se produire, il serait intéressant d'avoir des indicateurs sur les délais d'intervention (pour les interventions de sécurité gaz et pour dépannage). Ces éléments permettront d'évaluer la qualité du service fourni, au même titre que l'évaluation quantitative du service via le nombre et du type d'incidents.

Différencier le nombre d'incidents sur les branchements collectifs des branchements individuels permettra de faire le lien avec le nombre d'appels de clients.

Les investissements dans les projets informatiques sont en augmentation. Il serait intéressant d'avoir le détail de ces projets. Par ailleurs, il est nécessaire de mentionner que le site internet de GRDF est relativement ergonomique et qu'il dispose de fonctionnalités améliorées et améliorables.

Il serait également intéressant d'avoir la justification et le détail des coûts liés :

- à la modification d'ouvrage à la demande de tiers,
- au développement et aux dépenses de la partie transition écologique,
- le détail des recettes hors acheminement.

Concernant les déploiements des compteurs communicants gaz (Gazpar), il serait intéressant de préciser le ratio des compteurs non communicants et leur part dans le parc.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le rapport de Monsieur le Maire avec les remarques formulées.

DEMANDE à GRDF de se conformer aux demandes de l'Autorité Déléguée sur tous les points examinés.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

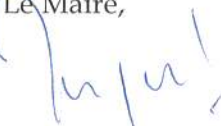
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 11 décembre 2023

Le Maire,



Patrick MAUGARD



Ampliation faite le	14 DEC. 2023
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	14 DEC. 2023
Par publication le :	18 DEC. 2023
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	



Envoyé en préfecture le	14/12/2023
Reçu en préfecture le	14/12/2023
Publié le	18 DEC. 2023
ID :	011-211100763-20231211-DB2023308-DE